

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ SUR LE VAL DE SARTHE

Qu'est-ce qu'un CLS ?

Le contrat local de santé est né de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » du 21 juillet 2009. Il permet de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de santé commun.

Le contrat local de santé du Val de Sarthe est conclu entre l'ARS Pays de la Loire, la Préfecture de la Sarthe et la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Les objectifs : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, reconstruire des parcours de santé plus cohérents et favoriser l'accès aux soins.

Le CLS décline au niveau local le Projet Régional de Santé autour de trois thématiques socles :

- Prévention, promotion de la santé, santé environnement ;
- Accès aux soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient ;
- Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité).

La démarche d'élaboration

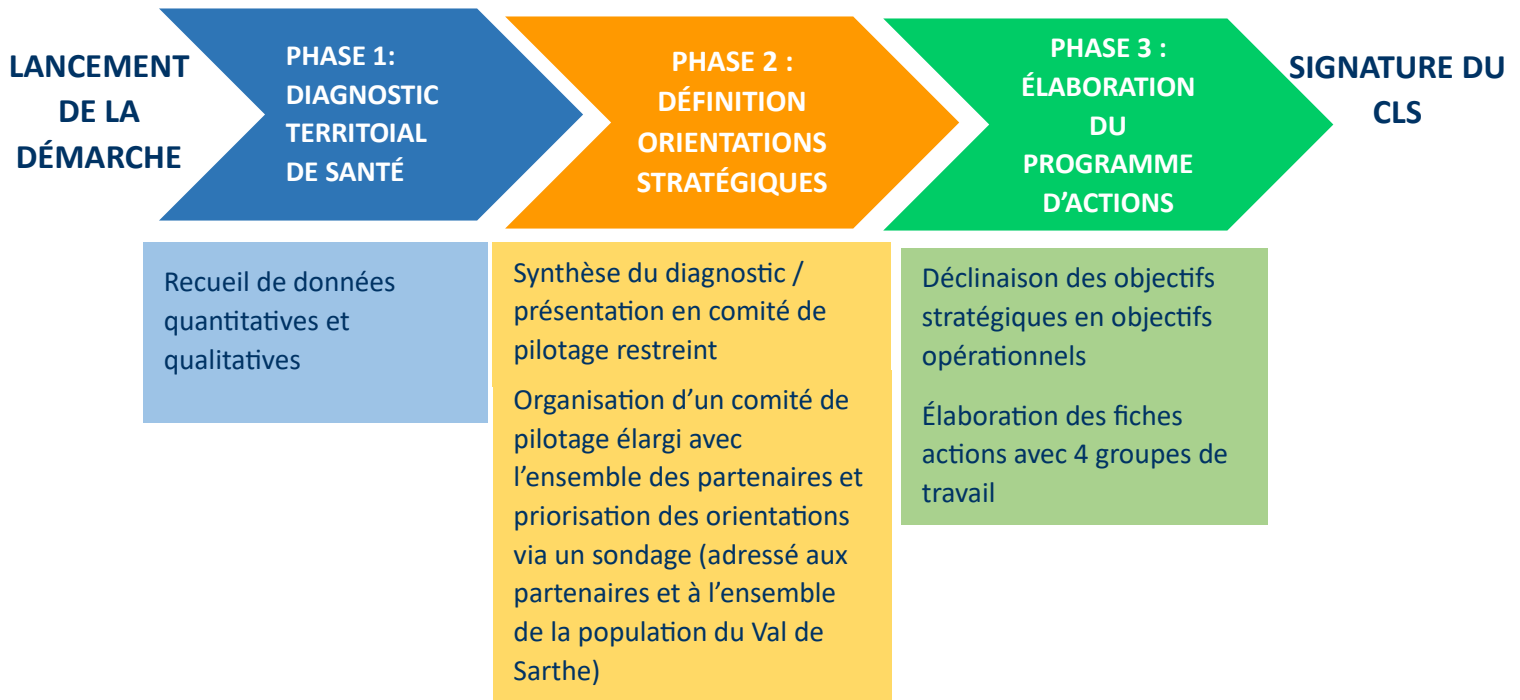
Depuis 2012, les élus de la Communauté de communes du Val de Sarthe ont lancé une réflexion sur un projet de santé **pour anticiper les problématiques de démographie médicale** qui menaçaient le territoire, au vu des départs à la retraite de plusieurs médecins généralistes. Ainsi, les élus se sont entretenus avec l'Agence Régionale de Santé et les professionnels de santé pour **favoriser le maintien et l'installation de ces derniers sur le territoire**.

Ensuite, dans une optique de **lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, d'amélioration de l'accès aux soins et d'optimisation des parcours de soins**, la Communauté de communes s'est engagée en juin 2022 dans l'élaboration d'un **Contrat Local de Santé** sur le Val de Sarthe.

Le contrat local de santé s'articule avec **des dispositifs existants** mis en œuvre par les partenaires (ex : le Conseil Départemental, Mission Locale, Pays Vallées de la Sarthe) et par la Communauté de communes, pour lesquels des **thématiques communes pourront se rejoindre** (Projet de territoire, Contrat d'objectif territorial, Convention Territoriale Globale, Charte des familles).

L'élaboration du CLS s'est déroulée en trois phases. Elle s'est appuyée sur **une démarche coconstruite** avec les professionnels de santé, partenaires institutionnels, établissements médico-sociaux, élus, citoyens, associations. Au total, c'est environ **180 participants** en présentiel lors du comité de pilotage élargi et des groupes de travail. De plus, un sondage fut créé pour prioriser les grandes orientations du futur CLS. Adressé aux participants de l'élaboration et à l'ensemble de la population, **ce sondage a permis de recueillir une centaine de réponses**.

- **Phase 1** (Avril – Septembre 2022) -> diagnostic territorial
- **Phase 2** (octobre 2022-février 2023) -> définition des orientations stratégiques
- **Phase 3** (mars 2023-juillet 2023) -> élaboration du programme d'actions



Les principaux éléments du diagnostic territorial de santé

Une offre de santé insuffisante

- Un territoire, classé en zone d'intervention prioritaire pour le zonage des médecins généralistes ;
- Des difficultés d'accès aux soins également pour le dentaire, la kinésithérapie et l'orthophonie ;
- Un manque de places ou de personnels en structure (EHPAD, SSIAD, SAAD...);
- Absence de soins de second recours et d'établissement sanitaire.

État de santé de la population

- Un fort taux de mortalité par suicide et de tentative de suicide en Sarthe et en Val de Sarthe (+50% par rapport à la moyenne nationale) ;
- Des taux de mortalité (générale, prématurée, prématurée évitable) inférieurs aux moyennes de la Sarthe et de la France ;
- Les 3 principales causes d'ALD sont les suivantes : diabète, cancers et maladies coronaires.

La prévention, promotion de la santé à développer

- Et notamment sur :
 - Le développement des compétences psycho-sociales auprès des jeunes sur les temps périscolaires ;

- La déstigmatisation des troubles psychiques et de prévention du suicide ;
- Les bienfaits de pratiquer une activité physique ou sportive régulière et une alimentation saine et durable ;
- Le maintien à domicile.

Un manque de visibilité et de coordination des acteurs, structures et dispositifs

- Un manque de connaissance et de visibilité sur les acteurs, les dispositifs, les associations, l'accès aux droits, le transport solidaire, ... ;
- Une coordination à développer entre les acteurs du maintien à domicile et le sanitaire (libéral et hospitalier, entre le sanitaire et le médico-social) ;
- D'autres difficultés identifiées liées au logement (besoin d'adaptation) et à l'isolement des personnes âgées.

LES AXES STRATÉGIQUES DU CLS

Axe stratégique 1 : Développer l'offre de soins sur le territoire et favoriser l'accès aux soins pour tous

Fiche action 1 : Favoriser l'accès aux soins pour tous

Fiche action 2 : Favoriser l'accueil de stagiaires en santé

Fiche action 3 : Favoriser la coopération entre les professionnels de santé

Axe stratégique 2 : Permettre aux usagers d'être acteurs de leur santé

Fiche action 4 : Favoriser la santé mentale / le bien être mental

Fiche action 5 : Prévenir les conduites addictives

Fiche action 6 : Promouvoir et favoriser les modes d'alimentation sains et durables

Fiche action 7 : Promouvoir et favoriser l'activité physique tout au long de la vie

Axe stratégique 3 : Développer une politique du « bien vieillir » sur le Val de Sarthe

Fiche action 8 : Informer sur les dispositifs existants pour réduire la perte d'autonomie

Fiche action 9 : Favoriser l'aller vers pour anticiper la perte d'autonomie

Axes transversaux aux 3 axes stratégiques :

Anticiper et accompagner les évolutions socio-démographiques

Favoriser le repérage et la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité

Quelques exemples d'actions concrètes

- Réalisation d'un état des lieux de l'offre de stage en santé sur le Val de Sarthe pour analyser les freins liés à l'accueil de stagiaires via l'envoi d'un questionnaire à destination des professionnels de santé du territoire.
- Signature d'une convention avec l'UC-IRSA pour promouvoir et favoriser l'accès aux bilans de santé et de prévention.
- Mise en place d'un forum sur le bien vieillir en 2025 pour informer des différents dispositifs existants, favoriser le maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie.

- Expérimentation d'un programme de prévention des conduites addictives et de développement des compétences psycho sociales sur le temps périscolaire chez les jeunes avec des partenaires locaux et départementaux (associations sportives, service jeunesse, CSAPA, IREPS...).
- Réalisation d'une campagne de communication pour promouvoir et valoriser la pratique d'une activité physique et du tissu associatif sportif et de loisirs du Val de Sarthe.

MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Gouvernance



Les partenaires :

Les principaux partenaires sont, au moment de l'élaboration du CLS :

- Les professionnels de santé libéraux du territoire et l'association Médic'Élan
- Les 16 Communes de la Communauté de communes
- La CPAM de la Sarthe
- Le Département de la Sarthe
- L'EPSM de la Sarthe
- L'UNAFAM 72
- La MSA
- Le Pays Vallée de la Sarthe
- L'association Familles Rurales
- La Mission Locale
- Le CSAPA Molière
- Le GCS e santé...

Suivi et évaluation

Le Contrat Local de Santé du Val de Sarthe fera l'objet de **points d'étape annuels** afin de rendre compte de l'état d'avancement et **une évaluation globale** sera réalisée à l'issue des trois années, en 2026. Il pourra alors faire l'objet **d'un avenant ou d'une reconduction**.